

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023
DELIBERATION N°2023_030

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 076-217601087-20230323-2023_030-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
23 MARS 2023



Date de la convocation : 17/03/2023

Date d'affichage : 17/03/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 27

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPIUS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Margaux VANTHOURNOUT pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Marie MABILLE pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Hélène SOLER pouvoir à Mme Patricia RENAULT, Mme Karen YVAN pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Hervé ADEUX, M Gildas QUÉRÉ pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN

Secrétaire de séance : Mme Yannick OLIVÉRI-DUPIUS

**14 - OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CITES UNIES DE FRANCE DANS LE CADRE DE
LA MISE EN OEUVRE D'UN FONDS DE SOLIDARITE POUR LA TURQUIE ET LA SYRIE - ADOPTION**

Rapporteur : Basile BERNARD au nom du Conseil de la Municipalité

2023_030

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-7 ;

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023
DELIBERATION N°2023_030

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 076-217601087-20230323-2023_030-DE

Vu la demande de subvention déposée par l'association Cités Unies France, 9 rue Christiani - 75008 Paris, représentée par son Président Monsieur François REBSAMEN agissant en vertu des statuts de l'association ;

Considérant l'intérêt d'apporter, à court terme, une aide aux collectivités territoriales turques et syriennes les plus en difficultés afin de participer dans la phase de réhabilitation et de résilience qui suivra l'urgence humanitaire.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association Cités Unies France,

AUTORISE le Maire, ou le Conseiller Municipal Délégué à la Coopération Internationale et au protocole, de procéder au versement de la subvention et à la signature des documents qui feraient suites et conséquences.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr